



Consultation publique du 20/01/2026 au 10/02/2026

**Projet d'arrêté concernant des mesures de régulation des populations de cabris féroces (*Capra hircus*)
sur le site du massif des Bénaires et ses remparts dans le cœur du Parc national de La Réunion**

Publication de l'ensemble des avis exprimés

Séquentiel¹	Sens de l'avis sur le projet de d'arrêté du Parc national de la Réunion	Commentaires déposés sur le projet d'arrêté
2	défavorable	Je ne suis pas pour cette mesure.
3	favorable	Je ne suis pas contre l'élevage et la présence des cabris. Mais il faut préserver notre patrimoine naturel et certains choix doivent être faits. Malheureusement c'est une espèce animale importée par l'homme et son élevage doit être contrôlé.
4	favorable	Une nécessité écologique
5	favorable	
6	défavorable	Il serait intéressant de pouvoir capturer quelque spécimen pour que les éleveurs amateurs de cabris dit pays puisse bénéficier de la génétique de ses animaux .
7	favorable	Oui à la protection de la faune endémique par une capture sans maltraitance des cabris féroces
8 ²	favorable	Ce type de population ne sera plus contrôlable dans quelques années. Des risques pour d'autres espèces animales ou végétales sont déjà importantes, donc il faut agir rapidement et le plus efficacement possible.

¹ La numérotation commence à 2. L'avis n°1 correspond à un test réalisé avant le lancement de la consultation en ligne

² Formulaire papier déposé à la Maison du Parc à la Plaine des Palmistes